



## Indemnités pour congés payés

Par **vivi1972**, le **19/08/2009** à **22:48**

Bonjour,

Je voudrais savoir s'il est normale d'être déduit de congés payés sur une base salariale à 100% alors que j'ai repris le travail à temps partiel pour un 80 %.

Mon ancien salaire était de 2227 € brut (prime ancienneté incluse) et maintenant il est de 1817 € (prime ancienneté incluse et majoré depuis).

J'ai pris 3 semaines de congés du 06/07 au 25/07 qui m'ont été payés à 1278 € brut par un organisme qui gère nos congés mais mon employeur l'a complété en déduisant cette somme de mon nouveau salaire qui est de 1817 € soit un complément de 539 € brut.

Est-il normale de déduire des congés pour lequel j'ai cotisé à 100% d'un salaire à 80%. Je pensais que durant ma période de congés je toucherais en salaire un peu plus qu'un 80%.

J'espère m'être fait comprendre et avoir des réponses.

Merci et à bientôt

Quelqu'un saurait-il m'aider ? Ou peut-être que je devrais m'exprimer autrement ? Merci de vos réponses